

## Le maire de Winnipeg organise un sommet national visant à favoriser l'inclusion raciale



# ONE

The Mayor's National Summit on Racial Inclusion

**SEPTEMBER 17 & 18, 2015**  
CANADIAN MUSEUM FOR HUMAN RIGHTS

« ONE : Le sommet national du maire sur l'inclusion raciale » aura lieu les 17 et 18 septembre à Winnipeg. Il résulte d'un partenariat dirigé par la Ville de Winnipeg et le Musée canadien des droits de la personne.

Le sommet ONE vise principalement à entamer le processus visant à mettre sur pied un vaste réseau de chefs de file et de penseurs chargés de formuler des « idées d'inclusion » susceptibles d'être adoptées par des particuliers et des organismes dans l'ensemble du pays.

« Pour favoriser un changement en profondeur, le sommet ONE doit être plus qu'un groupe de discussion, a déclaré M. Brian Bowman, maire de Winnipeg. Il doit repérer des initiatives qui fonctionnent déjà et produire de nouvelles idées que l'on peut faire connaître pour favoriser le respect et appuyer l'inclusion à l'échelle du pays. »

Le sommet ONE comprendra une discussion de groupe le jeudi 17 septembre. Ouverte gratuitement au public, elle aura pour conférencier principal l'auteur Joseph Boyden, récipiendaire du Prix Giller de la Banque Scotia. La journée du vendredi 18 septembre sera consacrée à des ateliers sur les thèmes suivants : reconnaître le racisme, favoriser des relations interraciales positives, et progresser sur la voie de l'inclusion et de la réconciliation. Il faut s'inscrire à l'avance pour participer aux activités prévues jeudi. Les frais d'inscription aux ateliers du vendredi sont de 50 \$ (25 \$ pour les élèves et les étudiants).

*suite à la page 2*



## Les droits en question par Azim Jiwa, directeur général L'évolution des droits de la personne

La Grande Charte, qui est exposée au Musée canadien des droits de la personne, a été rédigée lors d'une des périodes les plus troublées de l'histoire de l'Angleterre. Elle représente des principes essentiels qui, selon un avis largement partagé, ont jeté les bases de la démocratie moderne et des droits de la personne. Ces principes comprennent l'égalité de tous devant la loi du pays, l'habeas corpus (la protection contre la détention sans preuve), le procès par jury et un début de reconnaissance des droits des femmes (une veuve ne pouvait pas être forcée de se marier et d'abandonner ses biens).

Même si ce document ne concernait que certaines catégories de personnes, il nous rappelle que les droits de la personne et la démocratie n'ont pas toujours existé. Beaucoup de personnes avant nous ont lutté pour obtenir les protections dont nous bénéficions aujourd'hui. Comme un bon nombre des expositions présentées au Musée, la Grande Charte nous donne l'occasion de réfléchir aux progrès des droits de la personne jusqu'à nos jours et au travail qui reste à accomplir.

La protection des droits de la personne au Manitoba est garantie par le Code des droits de la personne du Manitoba. Le Code reconnaît la valeur et la dignité individuelles de tous les membres de la famille humaine.

Dans le monde entier, des personnes luttent encore aujourd'hui pour créer une société qui reconnaît les droits qui sont protégés au Manitoba et au Canada. Par exemple, la Cour suprême des États-Unis n'a légalisé le mariage entre personnes du même sexe qu'en juin 2015, alors que ce droit est reconnu au Canada depuis 2005.

Au Manitoba et un peu partout au Canada, on travaille encore à faire progresser les droits de la personne. Des commissions des droits de la personne, comme la nôtre, continuent de faire des enquêtes et de donner suite à des plaintes lorsque des preuves de discrimination existent. Il en résulte souvent des changements systémiques et une sensibilisation qui favorisent la protection des droits d'autres personnes susceptibles d'être concernées. Les progrès sont aussi la conséquence du lobbyisme visant à accroître la sensibilisation et l'accessibilité.

Les droits de la personne ont évolué au fil du temps et continueront d'évoluer. Il est important aussi de se rappeler que la reconnaissance et la protection des droits de la personne s'accompagnent de la responsabilité qui revient à chacun de veiller à ne pas nuire aux droits d'autrui.

## La médiation avant enquête continue de faciliter le règlement des plaintes

Dans le cadre d'une médiation avant enquête, un médiateur de la Commission des droits de la personne du Manitoba communique avec les deux parties pour leur proposer de participer volontairement à une médiation visant à régler le litige. Durant ce processus, il n'y a aucune évaluation ni enquête relatives au bien-fondé de la plainte. En 2014, 48 affaires ont été réglées grâce à ce processus.

Récemment, une plaignante et son ancien employeur ont conclu une entente. La plaignante alléguait que l'intimé avait fait preuve de discrimination à son égard en raison de son sexe (femme enceinte) ou de sa situation de famille (mère d'un jeune enfant). L'intimé l'avait informée qu'elle ne pourrait pas revenir à son poste à la fin de son congé de maternité et avait choisi de garder l'employé qui l'avait remplacée pendant son absence. Aucune réponse n'a été exigée de l'intimé.

Les deux parties ont conclu une entente aux termes de laquelle l'intimé a remis à la plaignante 10 000 \$ de dommages-intérêts généraux, 28 000 \$ pour perte de salaire, une lettre d'excuses et une lettre de recommandation. L'employeur a également accepté de participer à deux ateliers sur les droits de la personne. La plaignante a accepté de signer un consentement général comprenant une clause de confidentialité.

## “Veuillez vous inscrire dès maintenant aux ateliers donnés par la Commission des droits de la personne du Manitoba relié au *Code* et à l'emploi”

La Commission des droits de la personne du Manitoba a le plaisir d'annoncer le calendrier 2015-2016 de ses séminaires sur l'emploi. Ces séminaires d'une demi-journée porteront sur les thèmes suivants : introduction de base au *Code* appliqué à l'emploi; le harcèlement; les mesures d'adaptation raisonnables; les mesures d'adaptation liées à la santé mentale. Les séminaires offrent une excellente occasion aux professionnels des ressources humaines, aux cadres, aux propriétaires et aux superviseurs de comprendre leurs obligations en vertu du *Code*.

Toutes les séances seront animées par des employés de la Commission qui donneront des exemples pertinents à l'égard des questions traitées.

Les dates et la description des séminaires sur l'emploi offerts par la Commission en 2015-2016 sont consultables en ligne au [www.manitobahumanrights.ca/workshops.html](http://www.manitobahumanrights.ca/workshops.html).

Pour en savoir plus sur les séminaires en milieu de travail, veuillez communiquer avec Pam Roberts au 204 726-6262 ou par courriel à [pam.roberts@gov.mb.ca](mailto:pam.roberts@gov.mb.ca).

## Créer de nouvelles Connexions

La Commission des droits de la personne du Manitoba publie un bulletin d'information depuis 16 ans. D'abord appelé *Les droits de la personne au Manitoba*, il porte aujourd'hui le nom de *Connexions*. Nous sommes très heureux d'annoncer que *Connexions* sera bientôt publié avec une nouvelle mise en pages, plus moderne!

Le premier numéro de la nouvelle version devrait paraître fin septembre.

N'hésitez pas à nous envoyer vos idées à [hrc@gov.mb.ca](mailto:hrc@gov.mb.ca).

## Sommet ONE – suite de la page 1

Le racisme est un problème beaucoup trop répandu dans notre société, et ce sommet réunira des défenseurs des droits, des chercheurs et des décideurs pour proposer de vraies solutions qui favorisent l'inclusion sociale et combattent l'intolérance, a déclaré M. James Allum, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Nous sommes plus qu'enthousiastes face à l'envergure et à l'engagement des personnes qui ont accepté de nous aider à mettre sur pied notre premier sommet ONE, a déclaré le maire, M. Bowman. À 31 jours de son ouverture, j'invite les Manitobains et les Canadiens qui veulent y participer à s'inscrire rapidement à [1winnipeg.ca](http://1winnipeg.ca).



« Les animateurs sont excellents et sympathiques. J'ai hâte de participer à mon prochain séminaire. » - Business of Human Rights (les droits de la personne dans les entreprises)

« L'atelier et les animateurs sont excellents. Je le recommande. » - Harassment in the Workplace (le harcèlement en milieu de travail)

« Très bonne présentation et utilisation d'exemples/d'histoires vécues. Je n'ai pas vu le temps passer. » - Accommodation in the Workplace (les mesures d'adaptation raisonnables en milieu de travail)